



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1295 - 1^{er} juillet 2021

À DÉCOUVRIR

Interprofession

1-2

Les enjeux stratégiques de la filière reflétés par le budget des actions du CNIPT

Export

3

Des changements inéluctables

Marchés

4

Pleine campagne du produit de saison

DOSSIER DU MOIS



**Recommandations
interprofessionnelles
Campagne primeur 2021**

En savoir plus sur cnipt.fr

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.
Pour le recevoir par mail,
veuillez vous inscrire
sur cnipt.fr dans l'onglet
« Newsletter ».

Ce numéro est le dernier
de la campagne 2020-2021. Pomme de
terre hebdo s'interrompt pendant l'été.

Rendez-vous en Septembre.
Bel été à tous.

INTERPROFESSION

Les enjeux stratégiques de la filière reflétés par le budget des actions du CNIPT

Durant la campagne écoulée, les Administrateurs du CNIPT, élus parmi les membres des associations représentatives qui composent la filière pommes de terre vendues à l'état frais, pour la production (UNPT, Coordination rurale et Felcoop) et le commerce (Fedepom, SNCPT, Saveurs Commerce et FCD), ont déterminé des choix en matière d'affectation budgétaire des actions du CNIPT ayant des conséquences sur la collecte des cotisations pour y faire face.

À l'issue de nombreuses discussions entre les associations membres du CNIPT, représentatives de la filière pommes de terre vendues à l'état frais, et aussi en concertation avec le GIPT, les actions du CNIPT ont été passées en revue détaillée et les priorités redéfinies.

Les Administrateurs du CNIPT ont souhaité, dans les budgets des 3 campagnes à venir, renforcer les financements pour la Recherche et le Développement. Ce poste va passer de plus ou moins 17 % à près de 30 % des investissements du CNIPT. En effet, 1 000 K€ dédiés à la recherche agronomique sont acquis dans le budget du CNIPT pour les 3 prochaines années (au lieu de 720 K€ précédemment) et 500 K€ par an seront débloqués en supplément, sur la base d'actions argumentées et chiffrées en termes de Recherche et Développement (au lieu de 300 K€/an durant les 3 dernières campagnes).

La Communication, à l'exception des actions favorisant l'exportation, va être réorientée vers des actions à portée plus limitée. Les rela-

tions presse et les activations sur les réseaux sociaux, qui touchent des communautés ciblées plutôt que le public de masse, seront privilégiées. La filière se tourne également vers la recherche de budgets de communication subventionnés par l'Union européenne afin de compléter ses actions. Cependant, dans ce genre de dossiers, malgré la qualité des actions proposées, la réponse de la Commission européenne, qui ne sera connue qu'à l'automne, reste incertaine. La demande de subvention est un sport très concurrentiel.

Les autres pôles d'activité, renforcement et évaluation de la qualité en rayons, études économiques pour la connaissance des marchés français et d'exportation, comparaison et veille économiques, influence dans les débats politiques et législatifs, informations réglementaires, relations filière... voient leurs budgets maintenus ou en légère baisse.

Un nouveau site internet de présentation des actions du CNIPT en faveur du présent et de l'avenir filière va être mis en ligne au début de la campagne prochaine. Toutes les activités et informations seront plus accessibles pour chacun des acteurs de la filière.

Parallèlement aux travaux sur la hiérarchisation et la priorisation des actions du CNIPT, les Administrateurs mènent une réflexion sur l'amélioration de la gouvernance pour favoriser l'efficacité du travail interprofessionnel.

Dans un premier temps, les cotisations, qui ont déjà baissé en 2020-2021, passant pour la cotisation dite « de base » à 1,76 € la tonne au lieu de 1,90 € précédemment, vont encore être limitées.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

La cotisation dite « publi-promo » va passer pour la campagne prochaine de 1,30 € la tonne actuellement à 1,00 € la tonne. Cette cotisation est désormais entièrement à la charge du maillon intermédiaire négoce, conditionnement, commerce de gros. Les discussions se poursuivent pour instaurer une cotisation au maillon final, dont les commerçants (exploitants ou intervenants) seraient redevables.

Le prochain Accord interprofessionnel, voté le 31 mars 2021, relatif à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière de la pomme de terre de consommation et de primeur, entrera en vigueur à partir de la campagne 2021-2022. Le nouveau montant des cotisations y sera précisé. L'arrêté d'extension est attendu dans les jours prochains.

L'Accord interprofessionnel relatif à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière de la pomme de terre de consommation et de primeur, voté lors du Conseil d'administration du 2 Avril 2020, est en vigueur jusqu'à la fin de cette campagne. Le versement des cotisations a été rendu obligatoire par l'extension de cet Accord.

Cet Accord indique que, pour commercialiser des pommes de terre en France pour le marché du frais ou à partir de la France vers l'export pour les marchés du frais et de l'industrie, chaque opérateur doit impérativement disposer d'un numéro CNIPT, déclarer ses tonnages commercialisés, et s'acquitter des cotisations interprofessionnelles auprès du CNIPT.

Le Conseil d'Administration du CNIPT s'est engagé à collecter les cotisations de manière exhaustive. Dans cet esprit, afin d'améliorer la collecte et la relation avec les cotisants, le CNIPT a modernisé son système de collecte, passant de déclarations sur papier carbone à des déclarations en ligne. Il est désormais possible d'effectuer les règlements en ligne. Dans ce contexte, l'établissement des déclarations d'activité périodiques est obligatoire. En cas de non-respect des dispositions de cet accord, l'opérateur concerné risque de se

mettre en infraction vis-à-vis de ses obligations interprofessionnelles. Le CNIPT pourra saisir la justice civile pour obtenir le paiement des cotisations dues.

En application de l'article L.632-6 du Code Rural, si l'opérateur omet d'effectuer la déclaration servant d'assiette à la cotisation, le CNIPT pourra lui demander une cotisation provisionnelle, basée sur une évaluation de son activité. Le montant définitif pourra ensuite être ajusté en fonction des éléments fournis ou obtenus lors d'un contrôle.

L'Accord interprofessionnel prévoit également que tout opérateur doit répondre aux enquêtes et demandes d'information que le CNIPT réalise à des fins statistiques.

Cotisations volontaires ASPDT/FMSE et pour le dialogue interprofessionnel (signé le 24/09/2020)

En complément de la cotisation rendue obligatoire par l'extension de l'accord interprofessionnel, les Administrateurs ont signé un accord de cotisations volontaires pour la section spécialisée Pomme de Terre du FMSE (ASPDT) et le dialogue interprofessionnel.

Cet accord, mis en place régulièrement depuis 2015 permet la collecte d'une contribution pour favoriser la couverture des risques de maladie de quarantaine sur le territoire ainsi que l'accompagnement des producteurs, par leurs associations représentatives. Cette contribution volontaire reste à 0,15 €/T, dont 0,02 €/T pour l'ASPDT/FMSE et 0,13 €/T pour le dialogue interprofessionnel. Cette contribution est collectée dans les mêmes conditions que la cotisation CNIPT rendue obligatoire par extension de l'État. C'est-à-dire, soit directement par le CNIPT, soit par l'intermédiaire d'un négociant. Dans le cas où un producteur ne se sentirait pas concerné par l'accompagnement proposé par les associations représentatives des producteurs, il pourra s'adresser directement à l'ASPDT pour s'informer sur la façon d'être couvert par le fonds mutualiste. ■

Florence ROSSILLION, CNIPT

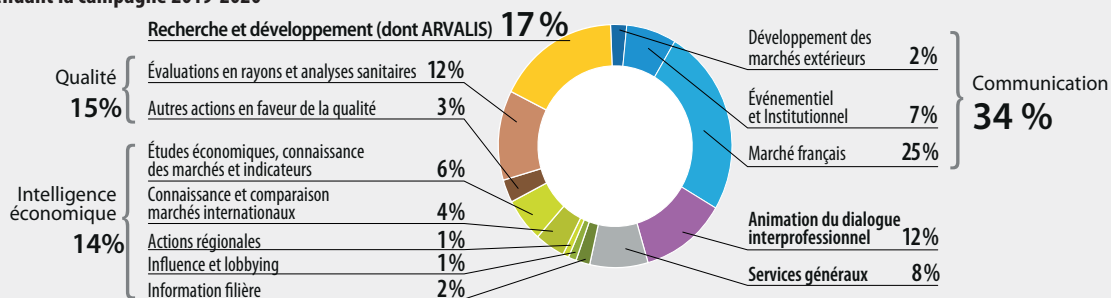
Utilisation des ressources pendant la campagne 2019-2020

RESSOURCES

6 427 448 €

93 % de cotisations

7 % de subventions et autres ressources



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus

EXPORT

Des changements inéluctables

Premier exportateur mondial de pommes de terre de conservation, la France expédie un tubercule sur deux produits sur son territoire. Face à cet enjeu, le CNIPT a réalisé une « Étude de concurrence et d'opportunités pour la filière du frais : marchés clés d'exportation et pomme de terre de France », afin de mieux appréhender les évolutions de ses principaux marchés en Europe.

L'Europe reçoit plus de 96 % des volumes exportés depuis la France de pommes de terre destinées au marché du frais. À la demande des professionnels de la filière, le CNIPT a réalisé en 2020 une étude sur ce principal débouché. L'objectif est de mieux appréhender les évolutions de ces marchés.

Les changements – qui se dessinent déjà – peuvent en effet modifier les stratégies actuelles et à venir, tant en matière d'approches et de positionnements des offres (selon les marchés et les segments) que de calendrier d'approvisionnement (plus de la moitié des exportations françaises sont réalisées entre janvier et mai).

L'étude porte sur nos principaux clients euro-

péens du marché frais : l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, la Pologne, la République Tchèque, et la Suède. L'étude complète et détaillée, décrivant l'ensemble des évolutions et caractéristiques sur sept principaux marchés européens en pommes de terre destinées au marché du frais, est disponible sur demande auprès du CNIPT : information@cnipt.com

Premier exportateur mondial

Cette étude émane d'un travail de la Commission Export du CNIPT, dont le rôle est quadruple : coordonner et assurer la cohésion des acteurs dans un domaine hautement stratégique pour la filière (une pomme de terre sur deux est exportée, la France est le premier exportateur mondial) ; apporter une expertise et un suivi des marchés (Europe et grand export) ; promouvoir la pomme de terre française et ses valeurs ajoutées auprès des clients, prospects, prescripteurs ; et enfin assurer ce rôle d'interface auprès des parties prenantes (organes institutionnels, administrations...). ■

Ali KARACOBAN, CNIPT

AGENDA

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, des manifestations sont susceptibles d'être reportées ou annulées.

1^{er} et 2 Septembre 2021

Potato Europe

Flevoland (Pays-Bas)

www.potatoeurope.nl

28 au 30 Novembre 2021

Salon Interpom

Courtrai (Belgique)

www.interpom.be/fr

9 au 11 Février 2022

Fruit Logistica

Berlin

www.fruitlogistica.com

30 Mai au 2 Juin 2022

World Potatoe Congress

(Dublin) Irlande

www.wpc2022ireland.com

10 au 12 Juin 2022

Terres en Fêtes

(Arras)

www.terres-en-fete.com

EN BREF...

Recherche et développement**La production de pommes de terre a besoin des NGT**

Les organisations professionnelles européennes du secteur de la pomme de terre (Copa-Cogeca pour la production, Europatat pour le commerce, Euroseeds pour les plants, et StarchEurope pour l'amidon) rappellent, dans un communiqué commun, la nécessité pour la filière de pouvoir avoir recours aux nouvelles techniques génomiques (NGT) telles que l'édition du génome, dont le potentiel « *reste inexploité en Europe* ». « *Les NGT permettent aux sélectionneurs de développer des plantes similaires à celles issues des méthodes de sélection traditionnelles conventionnelles, mais plus rapidement et de manière plus précise* » ajoutent les signataires. L'objectif de réduction de pesticides est aussi facilité par les NGT grâce notamment à la sélection de variétés résistantes aux maladies. Enfin « *L'Efsa n'a pas identifié de nouveaux dangers pour les plantes résultant de NGT spécifiques comme la mutagenèse ciblée ou la cisgenèse*. De telles tech-

niques donnent des plantes qui comportent le même niveau de risque que celles résultant des techniques de sélection conventionnelles » concluent les 4 organisations.

Filière**Un nouveau président pour Fedepom**

Dominique Père est le nouveau président de Fedepom. Il succède à Marc Morelato qui a souhaité se retirer de la présidence. Membre du bureau, Marc Morelato occupe désormais les fonctions de secrétaire général et trésorier. Le bureau de Fedepom se compose comme suit : Dominique Père (Parmentine), président ; Francisco Moya (Negonor – Réseau Vitalis), vice-président ; Marc Morelato (Pom Alliance), secrétaire général et trésorier ; Patrick Aulard (Le Gouessant), administrateur référent pomme de terre de consommation ; Christophe Gauchet (Hzpc France), administrateur référent semence ; Bertrand Lemaire

(Ferme De La Motte), administrateur référent ail, oignon, échalote.

Production**Baisse des emblavements de 3 %**

Les emblavements en pommes de terre de conservation seraient en recul de 3 % en 2021. Selon le panel de producteurs UNPT-CNIPT (pour les principales régions de productions) complété par les estimations d'Agreste pour les autres régions, ils s'élèveraient à 153 840 ha en 2021 contre 158 590 ha en 2020 (qui avait connu une hausse des surfaces de +1,4 % par rapport à 2019), soit 4 750 ha en moins. Les reculs les plus importants sont constatés en Nord-Pas-de-Calais (- 4,6 % à 55 020 hectares, soit - 2 680 ha) et en Picardie (- 4,1 % à 41 800 ha, soit - 1 800 ha). Le Centre-Val-de-Loire connaît une hausse sensible des emblavements : 13 570 hectares, + 3,6 %. « *Pour l'évaluation du rendement et de la production, il faudra suivre l'évolution des conditions météorologiques et les résultats des prélèvements en parcelles réalisés par l'UNPT cet été* » concluent l'UNPT et le CNIPT.



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 25

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	130 (=)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	510 (=)
Div.var.cons France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	120 (=)
Div.var.cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg consommation	234 (↗)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I +35mm filet 2,5kg	nc.
Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg	650 (=)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 25

Conservation France biologique	1040 (↘)
--------------------------------	----------

Export-Stade expédition - Semaine 25

Agata lavée cat. I +40 mm filet 10 kg consommation	nc.
Agata France lavable cat. I 40-70 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I 40-70 mm sac 1 tonne	nc.
Monalisa France lavable cat. I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne	nc.

Rungis - Semaine 25

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	320 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	220 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	Avril 2021	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	107,8	+ 6

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Avril 2021	Variation en % sur un an
Pommes de terre	188,2	- 6

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7.5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 23 et 24
Consommation polyvalente	161 (↘)
Chair ferme blanche	206 (=)
Chair ferme rouge	nc.

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Mai 2021	Variation en % sur un an
Pommes de terre	113,63	- 2,6

Source : INSEE

Prix au détail en GMS - €/kg

	Semaine 25	Variation en % sur 1 an
Conservation France lavée filet 5kg	0,72	-
Four, frites ou purée de conservation France filet 2,5kg	1,15	-
Vapeur ou risolée de conservation France filet 2,5kg	1,23	-

Source : RNM

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Pays-Bas (cotation NAO + VTA) - Semaine 26

Frites 40 mm+	100-130 (=)
NAO Export 40 mm, vrac fritable	70-80 (↘)

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 26

Fontane, Challenger (tout venant 35 mm+, vrac, départ)	100-110 (=)
--	-------------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 23

Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés	20,35..
--	---------

Pleine campagne du produit de saison

Sur le marché national, un basculement s'opère sur un produit mature « Nouvelle Récolte » dans les magasins. Les produits de saison devraient prendre toute leur place dans les 2-3 semaines, et ce sur l'ensemble des gammes proposées dans le rayon auprès du consommateur. Au niveau de l'avancement des cultures, les offres de Noirmoutier devraient être présentes encore 2 semaines de manière significative. En Bretagne, les récoltes se poursuivent. Le bassin démarre sa pleine campagne sur un produit mature. Les récoltes avancent en Normandie, les pluies récentes ont fait du bien aux cultures. En Alsace, les tubercules grossissent convenablement. En Camargue, la campagne a démarré avec des rendements légèrement inférieurs au prévisionnel (impacts du gel et temps sec). Une grande hétérogénéité est cependant observée selon les parcelles et les variétés. La pleine saison débute début juillet. Dans le bassin Perpignan/Roussillon, les récoltes seront terminées d'ici la 2^{ème} semaine de juillet. Les rendements sont globalement inférieurs cette année du fait des conditions (temps sec, déficit hydrique), engendrant une incidence sur le calibre des tubercules. Marmande démarre également sa pleine saison. L'état sanitaire dans les cultures est globalement satisfaisant.

Dans les cultures de conservation, le dernier prévisionnel publié par la Commission européenne (juin 2021) affiche des rendements, à ce stade de la campagne, situés à des niveaux moyens voire supérieurs, à la moyenne 2016-2020, dans les principaux pays producteurs d'Europe de l'Ouest. Pour rappel, les surfaces sont prévues en baisse annuelle de 3 à 5 % au niveau du NEPG (hors Grande-Bretagne) et de 5 à 10 % en Pologne.

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél: 01 44 69 42 10

Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication

Rédactrice en chef:

Florence Rossillon

Conception graphique:

Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution

ISSN n° 0991-3351



: Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus